

En un temps où l'État cherche à renforcer sa surveillance des religions, nous devons être vigilants

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 8 novembre 2020

Extrait du [discours](#) de clôture de l'assemblée des évêques de France, par Mgr de **Moulins-Beaufort**, ce matin, en Visio-conférence :

Hier, à 18h, au moment où les évêques allaient se séparer, [est tombée la décision du juge des référés](#). Nous sommes déçus sans doute. Le juge, ce qui est important, a rappelé avec force que la liberté de culte était une liberté fondamentale, qu'elle ne s'exerçait pas seulement individuellement mais aussi par des célébrations publiques. Il a toutefois estimé que des mesures d'interdiction étaient légitimes et proportionnées, compte tenu de la gravité de la situation sanitaire, ce d'autant qu'il a pu lui être montré que certains lieux de culte manquaient aux règles de protection sanitaire édictées. Nous, évêques, partageons la tristesse des fidèles, privés non seulement de la messe mais, pour certains, de la célébration d'une étape de leur initiation chrétienne ou de leur mariage. Des efforts collectifs sont nécessaires si nous voulons avoir une chance de célébrer Noël de manière digne, sans qu'une inquiétude exagérée pèse sur nos soignants mobilisés dans les hôpitaux et toutes les structures qui œuvrent pour la santé publique. Mais il est demandé aux pouvoirs publics d'organiser une concertation avec les cultes : nous nous y préparons sans délai, avec le ferme espoir de trouver un protocole satisfaisant.

Je me dois de vous le dire : au-delà de la douleur de la privation de Messe, pour moi, il est important qu'en cette affaire, le droit soit dit avec précision. Nous avons appris à vivre en

régime de séparation et à goûter la liberté qu'y trouve l'Église de vivre sa vie propre, non pas hors de l'État mais sans sa contrainte, non pas contre la société mais en son sein, en servant sa cohésion, mais selon la dynamique propre de la foi en l'Évangile du Christ et de la dilatation du cœur et de l'action que nous en recevons. En un temps où, pour des raisons tout à fait compréhensibles, qui relèvent de sa responsabilité, l'État cherche à renforcer sa surveillance des religions, quelles qu'elles soient, nous devons être vigilants, – nous, ce sont tous les citoyens français-, sur la précision des textes qui limitent ou encadrent ou expriment les libertés fondamentales.